



Cofinancé par l'Union Européenne

pasa

Programme d'Appui au Secteur
de l'Agriculture en Algérie



Ministère de l'Agriculture
du Développement Rural

**GUIDE
PRATIQUE**

LE DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL AGRICOLE EN CASCADE : DE LA CONCEPTION THÉORIQUE À LA MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

Cas de la filière oléicole du
programme d'appui au secteur de
l'agriculture (**PASA**) en Algérie



**EXPERTISE
FRANCE**
GROUPE AFD

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Un programme pour renforcer les acteurs de la filière oléicole | 4 |
| Un dispositif d'appui conseil agricole en cascade, pour qui, pourquoi ?..... | 6 |
| Etape 1 : Analyse et choix stratégiques | 8 |
| Etape 1.1. Comprendre le cadre politique et réglementaire de la vulgarisation agricole | 9 |
| Etape 1.2. Identifier les différents acteurs de la vulgarisation agricole | 10 |
| Etape 1.3. Analyser le référentiel métier | 12 |
| Etape 1.4. Définir les champs de compétences à renforcer et les thématiques de formation | 13 |
| Etape 2 : Construire le mode opératoire | 14 |
| Etape 2.1. Constituer un vivier d'experts | 15 |
| Etape 2.2. Coconstruire les référentiels de formation | 17 |
| Etape 2.3. Former un pool de formateurs | 19 |
| Etape 2.4. Sélectionner les conseillers à former | 20 |
| Etape 3 : Mettre en œuvre le dispositif d'appui conseil | 22 |
| Etape 3.1. Organisation des formations aux niveaux des conseillers | 23 |
| Etape 3.2. Clés de réussite pour la formation des conseillers | 24 |
| Etape 3.3. Soutenir les conseillers dans la mise en pratique de leur formation auprès des agriculteurs | 25 |
| Etape 4 : Suivi évaluation du dispositif d'appui conseil | 27 |
| Etape 4.1. Le suivi des activités | 28 |
| Etape 4.2. Evaluation des compétences des conseillers | 29 |
| Etape 4.3. Effets directs et indirects du dispositif d'appui conseil sur les conseillers oléicoles -expérience du PASA | 31 |
| Etape 4.4. Evaluation des effets au niveau des agriculteurs | 32 |
| Etape 5 : Comment pérenniser le dispositif | 33 |
| Synthèse du dispositif d'appui conseil pour la filière oléicole de la région de la Soummam | 34 |

UN PROGRAMME POUR RENFORCER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE OLÉICOLE

LE PASA : DÉVELOPPER LES CHAINES DE VALEUR STRATÉGIQUES ALGÉRIENNES

Le **Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture** (PASA) est un projet dédié au renforcement de trois filières stratégiques en Algérie : les filières dattes, olive et maraîchage (piment et pomme de terre). Lancé en octobre 2018 pour une durée de 5 ans, le programme est co-financé par l'Union Européenne.

LE PÔLE SOUMMAM : FOCUS SUR LA FILIÈRE OLÉICOLE

En partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, l'INRAA, les Ministères de l'industrie, de l'environnement, des ressources en eau et l'Institut des Techniques Arboricoles Fruitières et de la Vigne (ITAFV), le PASA Pôle Soummam est mis en œuvre par **Expertise France** dans les wilayas de Bejaïa, Bouira et Tizi-Ouzou de la **Région de la Soummam**.

L'agriculture y est essentiellement familiale, avec de petites exploitations peu spécialisées et une pratique ancestrale de l'oléiculture et oléfaction. Elle détient 50% de la surface oléicole nationale.



POSER LES BASES D'UNE OLÉICULTURE DURABLE :

Avec son ancrage territorial, sa dimension pluri partenariale et son pilotage par les marchés, le PASA a contribué à fédérer les acteurs publics et privés autour d'une ambition commune, **développer une filière oléicole** :

- Compétitive pour les oléiculteurs et les oléifacteurs
- Inclusive pour les femmes et les jeunes
- Valorisant et préservant les ressources naturelles
- Organisée autour des professionnels

RENFORCER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Pour renforcer les acteurs de la filière oléicole, le PASA-Pôle Soummam a choisi la mise en place d'un dispositif d'appui conseil destiné aux conseillers oléicoles qui forment et accompagnent les acteurs professionnels de la filière.

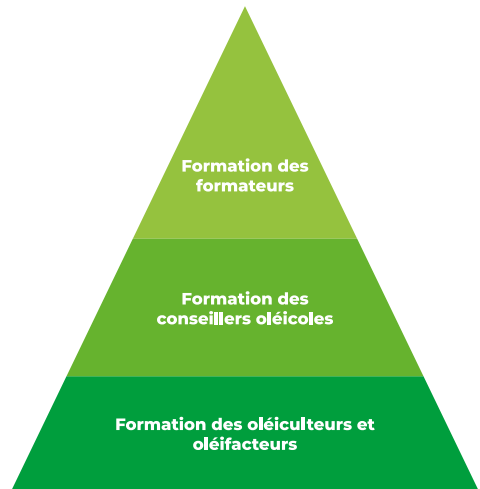


UN DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL AGRICOLE EN CASCADE, POUR QUI, POURQUOI ?

Un « **dispositif** » de formation agricole est **l'ensemble des moyens** mis en œuvre pour **faciliter le processus d'apprentissage** par des apprenants, quels qu'ils soient.

Un dispositif « **d'appui conseil** » agricole vise **l'autonomie des agriculteurs** : il ne s'agit plus de transmettre que des pratiques ou innovations techniques mais plutôt permettre aux **agriculteurs d'analyser leurs besoins, préciser leurs objectifs, identifier leurs problèmes et trouver les solutions pour améliorer la performance de leur exploitation.**

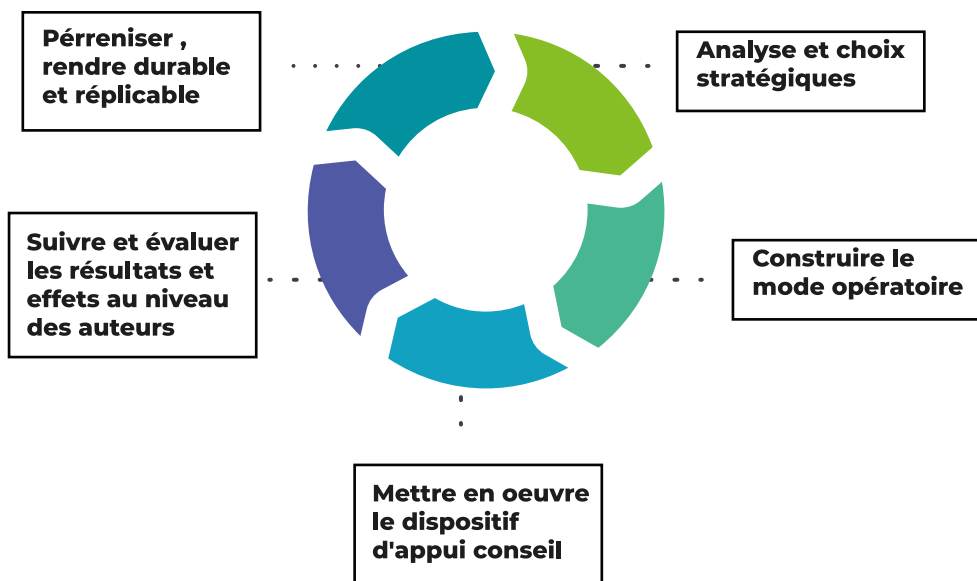
Choisir un dispositif « **en cascade** » c'est choisir un dispositif permettant **la démultiplication des formations** et accompagnement pour toucher un plus grand nombre d'agriculteurs. Les personnes formées sont mandatées pour former d'autres personnes, **multipliant ainsi la transmission des compétences et capacités.**



Dans le cadre du PASA, le dispositif d'appui conseil en cascade vise la formation des oléiculteurs et oléifacteurs par des conseillers oléicoles, eux-mêmes formés par des experts formateurs.

Un **dispositif d'appui conseil en cascade** est donc un **choix stratégique** pour renforcer les compétences et capacités d'un nombre important d'agriculteurs à travers l'intervention d'acteurs, professionnels, privés ou publics qui les accompagnent. Ce choix se fait en fonction de la propre stratégie du projet, sa logique partenariale, ses moyens, l'étendue du territoire d'intervention, la filière concernée et le nombre d'agriculteurs.

Un dispositif d'appui conseil agricole est **un processus** qui repose sur différentes étapes, pour concevoir, mettre en œuvre, suivre/évaluer et pérenniser le dispositif. Ce guide propose d'étudier chacune de ces étapes, à la lumière de l'expérience du PASA.



ETAPE 1 : ANALYSE ET CHOIX STRATÉGIQUES



ETAPE 1.1. COMPRENDRE LE CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE LA VULGARISATION AGRICOLE

Chaque pays a son propre **dispositif étatique de vulgarisation agricole**, destiné à renforcer les connaissances et savoir faire des agriculteurs. Longtemps basée sur une approche descendante de transmission de paquets technologiques éprouvés dans des stations de recherche, **la vulgarisation agricole évolue vers des systèmes qui rendent les agriculteurs plus actifs et qui changent la posture de l'agent vulgarisateur.**

*Analyser la stratégie de vulgarisation agricole du pays est la **condition préalable** pour construire un dispositif de renforcement des compétences des agriculteurs **en complémentarité et cohérence avec les stratégies nationales.***

L'Algérie, depuis la circulaire n°181 du 12 mars 2018, connaît **une mutation du secteur de la vulgarisation agricole vers des dispositifs de services de conseils aux agriculteurs** qui visent à leur faire acquérir, les capacités nécessaires à l'analyse du fonctionnement de l'exploitation et prendre des décisions appropriées pour plus de performance.

Les agents de vulgarisation deviennent des conseillers agricoles qui maillent le territoire et accompagnent les agriculteurs selon leurs demandes, besoins, et contexte.

Les conseillers contribuent à **l'autonomisation technique et organisationnelle** des agriculteurs et inscrivent leur intervention dans un objectif de partenariats techniques, socio-économiques et commerciaux entre les acteurs publics et privés.



LE CAS DU PASA :

Le PASA fait le choix de suivre cette évolution stratégique de la vulgarisation agricole en s'appuyant sur un système d'appui conseil aux agriculteurs qui mobilise les acteurs privés et publics. Le dispositif d'appui conseil aux agriculteurs repose sur des conseillers formés et préparés à accompagner les agriculteurs.

ETAPE 1.2. IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VULGARISATION AGRICOLE

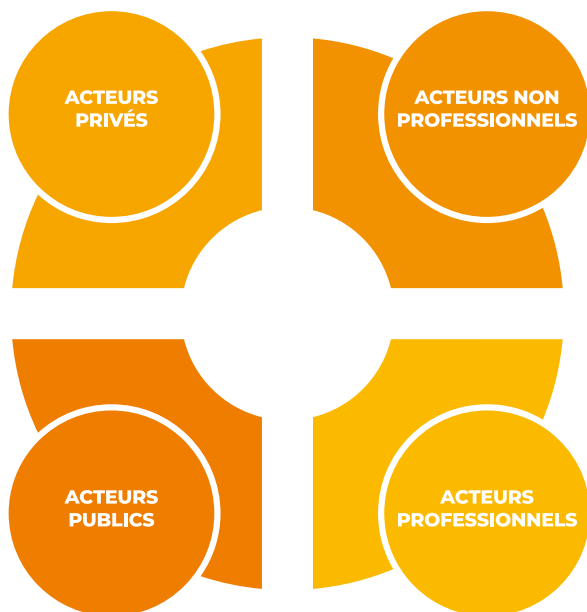
Différents types d'acteurs interviennent dans la vulgarisation agricole et son évolution vers l'appui conseil :

Prestataire, bureau d'étude, entreprise d'intrants agricoles

Prestations payantes ou contre fourniture/ services techniques

ONG, associations

Formation et accompagnement technique aux groupements formels ou informels d'agriculteurs



Services décentralisés du Ministère de l'Agriculture

Système de vulgarisation agricole selon un programme d'encadrement agricole national

Chambre d'agriculture, organisations paysannes, interprofession, coopératives agricoles.

Conseillers et techniciens professionnels du secteur au service de leurs membres

Le choix des acteurs intermédiaires pour le renforcement de compétences et capacités des agriculteurs se fait à partir :

- **De l'analyse du contexte local** : qui sont les acteurs en charge de la formation et accompagnement des agriculteurs ?
- **De la stratégie partenariale du projet** : avec le secteur professionnel, privé ou public et l'existence de conseillers
- **Du nombre de conseillers qui devront former et accompagner les agriculteurs**, proportionnel au nombre de bénéficiaires agriculteurs du projet
- **Des moyens du projet** qui détermine la taille du dispositif possible



LE CAS DU PASA :

Le PASA a ciblé les conseillers agricoles du secteur public et professionnel comme levier pour soutenir la filière oléicole pour 4 raisons :

- 1/ Les conseillers privés sont peu nombreux dans la filière oléicole.*
- 2/ L'Etat amorce une stratégie de désengagement de l'accompagnement des agriculteurs au profit des structures professionnelles : les chambres d'agriculteurs et l'interprofession doivent avoir une place prépondérante dans le dispositif.*
- 3/ Le projet a une stratégie partenariale forte avec les institutions publiques, volontaires et impliquées pour soutenir la filière oléicole.*
- 4/ Les moyens humains et financiers du projet et sa stratégie d'intervention orientent le PASA vers un système en cascade qui s'appuie sur les acteurs locaux de la vulgarisation agricole, pour garantir la pérennité du renforcement de compétences des acteurs de la filière .*

ETAPE 1.3. ANALYSER LE RÉFÉRENTIEL MÉTIER

Selon la nomenclature du pays, les personnes en charge des formations et accompagnement des agriculteurs répondent à **différents titres ou appellations qui diffèrent selon leur structure de rattachement**, privées, publiques ou professionnelles : conseillers agricoles, techniciens, agents communaux de vulgarisation, etc.

Leur fonction est décrite dans **un référentiel métier** qui précise leurs responsabilités, compétences, profils et missions.

L'analyse du référentiel métier permet d'identifier les compétences, savoir-faire et savoir-être qui constituent les prérequis pour former et accompagner les agriculteurs.



LE CAS DU PASA :

En Algérie, le référentiel métier auquel se rattache les conseillers agricoles est celui de « l'agent technique d'assistance et de conseil agricole » dont les activités de base sont:

- Réaliser des diagnostics ou évaluations selon le secteur (protection de l'environnement, élevage, agriculture, eau, ...) et identifier des axes d'amélioration (organisationnels, réglementaires, ...),*
- Réaliser le suivi ou la planification de programmes de développement agricole (amélioration de la production, stockage, conservation des produits, ...),*
- Organiser et conduire des réunions d'information ou de sensibilisation auprès de professionnels ou d'exploitants agricoles,*
- Conseiller ou apporter un appui technique aux professionnels ou exploitants agricoles sur des dossiers techniques (installation, certification, introduction de nouvelles productions, nouveaux débouchés, ...),*
- Etablir les comptes rendus d'interventions, renseigner les supports de suivi d'activité et les transmettre aux services concernés..*

ETAPE 1.4. DÉFINIR LES CHAMPS DE COMPÉTENCES À RENFORCER ET LES THÉMATIQUES DE FORMATION

Une **analyse croisée** entre le référentiel métier, les compétences réelles des conseillers et les besoins des agriculteurs permet de définir les champs de compétences à renforcer et compléter.

- **Compétences transversales** en andragogie ou en lien avec la posture et le savoir-être du métier d'appui conseil,
- **Compétences techniques** selon la filière qui fait l'objet de l'intervention
- **Compétences spécifiques** sur les aspects économiques, organisationnels et réglementaires

L'analyse des besoins en renforcement de compétences des agriculteurs se fait à travers **un diagnostic territorial** qui analyse l'amont et l'aval de la filière, ses forces et faiblesses. Il est complété par l'identification des besoins en compétences et capacités des acteurs directs (producteurs, transformateurs, etc.) et indirects (conseillers, agents, techniciens) de la filière.



LE CAS DU PASA :

En Algérie, le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et Assistance Technique (PRCHAT) vise à renforcer les compétences des conseillers sur l'ensemble des filières végétales et animales du pays. Les formations oléicoles sont très minimales par rapport à l'ensemble formations réalisées.

*- Au regard des besoins sur la filière oléicole, l'analyse croisée met en évidence **17** thématiques de formation sur l'oléiculture et **17** thématiques sur l'oléifaction, avec des compétences spécifiques sur :*

- Les techniques et pratiques adaptées à la filière oléicole, de l'amont à l'aval (production, transformation, commercialisation)

- L'andragogie et la posture de conseiller oléicole

- Les aspects changements climatiques, biodiversité, préservation de l'environnement

- Les thématiques transversales de réglementation (normes de production, transformation et mise en marché) et structuration des acteurs (coopérative, association, groupement).

ETAPE 2 : CONSTRUIRE LE MODE OPÉRATOIRE



ETAPE 2.1. CONSTITUER UN VIVIER D'EXPERTS

La construction du dispositif de formation est **participative**, elle mobilise les parties prenantes, publiques, privées et professionnelles, mais aussi **les experts du secteur de la formation et des thématiques de la formation**.

Les experts à privilégier sont **nationaux** mais peuvent être renforcés ponctuellement par des experts internationaux aux compétences spécifiques ou complémentaires si non disponibles sur le territoire.

L'identification des experts se fait à travers une étude de référencement : il s'agit d'identifier l'expertise technique et scientifique utile et mobilisable pour le dispositif de formation : acteurs de la recherche, des universités, professionnels du secteur, personnes ressources des institutions publiques, des organisations professionnelles ou des ONG et associations.

Cette étude de référencement est en lien avec les **études réalisées en amont** : le diagnostic territorial, l'analyse du contexte du secteur de la formation, l'analyse des besoins en renforcement de compétences permet déjà d'identifier **un nombre d'experts**.

Les échanges avec ces experts permettent de compléter le travail de référencement, en identifiant **d'autres experts du réseau d'acteurs** existant autour de la thématique.

Ces experts constituent **un vivier de personnes ressources** à mobiliser pour construire **les référentiels de formation** du dispositif de formation, et devenir le cas échéant, les formateurs mobilisés pour les formations

La mixité des profils est nécessaire : le secteur professionnel doit être bien représenté, complété par les secteurs universitaires et de la recherche.



Les experts référencés, en fonction de leur thématique d'expertise, constituent alors **des comités techniques** mobilisés pour construire les référentiels de formation.

Chaque comité, de 5-6 participants, regroupe deux types de profils : des spécialistes de la thématique traitée, en privilégiant **les détenteurs d'une réelle expérience pratique**, et **des formateurs** disposant d'une expérience de la formation dans cette même thématique.

Ils sont choisis au sein du vivier de personnes ressources en fonction de **leur expertise, disponibilité et motivation pour s'impliquer dans le dispositif**. La composition de ces comités doit être mixte, associant autour de la même table des experts professionnels, non professionnels, privés et publics.



LE CAS DU PASA :

- Le PASA a référencé **107** experts de la filière oléicole au sein de différentes institutions publiques, ONG, et de la profession.
- Chaque comité mixte des personnes ressources venant de la profession, de l'amont à l'aval de la filière, des experts universitaires et scientifiques, des personnes ressources des institutions publiques.
- Ce sont 26 comités techniques qui se sont organisés, certaines personnes pouvant se mobiliser sur plusieurs comités en fonction de leur expertise.

ETAPE 2.2. COCONSTRUIRE LES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

Pour chaque thématique (module) de formation, un **référentiel de formation** est composé de **4 types de documents** :

| | |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le module de formation | <p>Objectif de formation et objectifs andragogiques (ou objectifs intermédiaires)</p> <p>Contenus et modalités andragogiques à chaque objectif andragogique</p> <p>Matériel didactique nécessaire à la poursuite de chaque objectif andragogique</p> <p>Durées prévues consacrées à chaque objectif andragogique</p> |
| La fiche d'exercices pratiques | <p>Construites pour une approche pratique à travers des activités d'apprentissages pratiques (manipulations, réalisation de calculs...)</p> <p>Définissent et organisent les activités d'apprentissages</p> |
| La fiche technique | <p>Support récapitulatif du module</p> <p>Mis à disposition aux apprenants</p> <p>Aide à l'application de la formation par l'apprenant</p> |
| Le référentiel d'évaluation | <p>Pour évaluer l'acquisition des compétences de l'apprenant</p> <p>À travers des indicateurs et critères d'évaluation</p> <p>Pour chaque objectif andragogique</p> |

Chaque document fait l'objet **d'un canevas** identique pour chaque thématique.

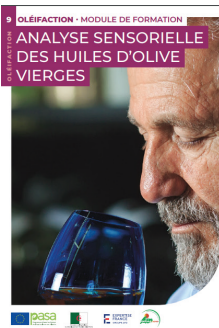
Les comités techniques, constitués par thématique de formation, élaborent le contenu de chaque document. **2 jours de travail** en moyenne sont nécessaires pour chaque référentiel.

Le contenu des référentiels doit se différencier en fonction des acteurs à former, en distinguant les référentiels destinés au renforcement de capacités des conseillers de ceux destinés des oléiculteurs et des oléifacteurs. Le 1er repose sur **l'acquisition de compétences pratiques** avec des bases théoriques élargies, le second est plus simplifié, en privilégiant l'acquisition des compétences pratiques tout en minimisant **les bases théoriques** pour les agriculteurs.



LE CAS DU PASA :

- La construction des référentiels de formation du PASA a fait l'objet de 26 ateliers mobilisant les comités techniques pour coconstruire les référentiels de formation.
- 34 référentiels ont été élaborés : 17 en oléiculture et 17 en oléifaction + 2 référentiels andragogiques destinés à la formation des formateurs.
- Les référentiels sont destinés prioritairement aux conseillers, leur contenu n'a pas été différencié pour les oléiculteurs ou oléifacteurs



ETAPE 2.3. FORMER UN POOL DE FORMATEURS

Un **pool de formateur** se constitue en sélectionnant les formateurs chargés d'administrer les formations. Ils sont choisis **parmi les membres des comités techniques** qui auront participé à l'élaboration des référentiels à partir de **critères objectifs**:

- Niveau d'expertise sur la thématique ;
- Participation et contribution au développement du module de formation ;
- Expérience en matière de formation d'adultes ;
- Prédilections à l'andragogie (capacités d'animation, communication...);
- Disponibilité et motivation du formateur

La sélection des formateurs se fait par une équipe impartiale, généralement l'équipe projet, **en évitant tout facteur pouvant influencer le choix des formateurs.**

Un renforcement de capacité peut être mis en place pour les formateurs sélectionnés :

- Par des formations techniques et andragogiques complémentaires
- Par des voyages d'échange, visites de site et échange d'expériences entre pairs

Une formation en andragogie permet de renforcer les compétences sur les approches andragogiques (démarches, méthodes et techniques), les méthodologies de préparation d'une formation active, les spécificités de la formation des adultes, les techniques d'animation et les méthodes d'élaboration d'une épreuve d'évaluation.



LE CAS DU PASA :

- Parmi les membres des comités techniques, l'équipe du PASA a sélectionné **17** formateurs qui ont reçu une formation spécifique de **2 jours** en andragogie.
- Les formateurs ont participé à un voyage d'échange avec les acteurs de la filière oléicole en Espagne qui a été source de motivation, d'échange entre pairs et de renforcement de compétences.

ETAPE 2.4. SÉLECTIONNER LES CONSEILLERS À FORMER

Les profils des conseillers à sélectionner sont définis en amont, en concertation avec leur structure d'appartenance parmi les acteurs privés, publics et professionnels.

Le nombre de conseillers est établi en fonction du nombre final d'agriculteurs à former, l'étendue du territoire et les moyens du projet.

Une spécialisation par thématique peut être utile s'il y a une distinction de compétences et pratiques entre les acteurs de la filière de l'amont à l'aval. Dans ce cas, les conseillers seront formés selon leur spécialité d'intervention : production, transformation, commercialisation ou structuration des acteurs.



La procédure idéale de sélection du conseiller repose ensuite sur 3 étapes :

| Pré-sélection des conseillers par les structures partenaires selon des critères définis | Test écrit de capacités | Entretien de motivation |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Age : entre 30 et 50 ans (personnes expérimentées et active)• Parité du genre• Maîtrise orale et écrite des langues de la zone d'intervention et de la formation• Connaissance et expérience sur la filière concernée | <ul style="list-style-type: none">• Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances et capacité technique• Pour s'assurer des compétences de communication écrite, de la capacité d'analyse et de l'utilisation des bases mathématiques (type calcul simple) | <ul style="list-style-type: none">• Pour présenter les attentes à leurs égards,• Pour échanger sur leur expérience, motivation, et perception de la filière et ses enjeux• Pour analyser leur capacité à adopter une posture d'appui-conseil et une approche participative |



LE CAS DU PASA :

- **60** conseillers ont été sélectionnés, **40** spécialisés en oléiculture, **20** en oléifaction, parmi les Directions des Services Agricoles, les Chambres d'Agriculteurs et professionnels (issus d'organisations d'agriculteurs, et Interprofession). Les tests écrits et entretiens n'ont pas été réalisés.
- Conformément aux politiques et à la stratégie du projet, les conseillers issus du secteur professionnel sont plus nombreux.

ETAPE 3 : METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL



ETAPE 3.1. ORGANISATION DES FORMATIONS AUX NIVEAUX DES CONSEILLERS

Le calendrier de formation s'établit en lien avec le **calendrier agricole**, la **disponibilité des conseillers** et les orientations de leur **structure de rattachement**. Il doit être communiqué à l'ensemble des parties prenantes et validé par les structures de rattachement des conseillers formés.

Les lieux de formation doivent être à **proximité** des participants et **accessibles**, avoir la **capacité logistique** à accueillir **les formations théoriques** (salle, table, chaise, support de projection et présentation) et **les formations pratiques** (station d'expérimentation, parcelles d'agriculteurs, site privé ou public de transformation).

Les moyens logistiques et organisationnels de la formation doivent être **budgetés** et **les responsabilités attribuées** pour les matériels et fournitures de formation, la restauration des participants, l'accessibilité aux espaces de formation pratique et théorique), le défraiement des formateurs et participants le cas échéant.

Les supports de formation, **les référentiels de formation** doivent être prêts à être partagés, en version imprimée ou en ligne, pour les conseillers à la fin de la formation. Les formateurs doivent avoir pour chaque session de formation, **leur programme pédagogique** établi.



LE CAS DU PASA :

- Le PASA a établi le calendrier de formation selon le calendrier de la filière oléicole. Il a identifié plusieurs sites de formation parmi les **3** wilayas, au niveau des institutions publiques (ITAFV, ITMAS, DSA), au niveau des chambres d'agriculture au sein des wilayas et auprès de privés (vergers, huileries)

ETAPE 3.2. CLÉS DE RÉUSSITE POUR LA FORMATION DES CONSEILLERS

Les référentiels constituent les supports essentiels de formation, mais d'autres facteurs clés conditionnent la qualité de la formation et l'apprentissage des conseillers.

Créer une dynamique de groupe : le groupe constitué est formé de personnes de profils et expériences diverses. Leur posture, savoir-être et attentes peuvent être différents. Le formateur doit donc s'attacher à établir **une ambiance conviviale, dans le respect et l'écoute mutuelle**, où chacun se sent libre de s'exprimer. Un point d'attention est à donner **aux femmes et aux jeunes**, qui, selon le contexte social, peuvent se sentir moins légitimes à s'exprimer.

Valoriser les savoir-faire des participants : la posture du formateur est essentielle pour l'apprentissage des formés. Le formateur doit se positionner non pas comme « celui qui sait », mais celui qui **s'appuie sur les savoir et expériences du groupe**, pour les compléter. C'est donc une **approche participative et de valorisation des savoir** des participants qui doit être adoptée par le formateur.

Apprendre par la pratique : si les formations théoriques sont indispensables, c'est la **mise en pratique qui garantit l'appropriation des participants**. Manipuler, expérimenter, pratiquer les techniques sont fortement recommandés et doivent composer plus de 50% de la formation. **En salle**, le matériel doit être réunis en nombre suffisant pour garantir la manipulation de tous les participants, **à l'extérieur**, des sites aux conditions les plus proches de la réalité des agriculteurs doivent être choisis.



LE CAS DU PASA :

- La formation en andragogie réalisée par le PASA pour les formateurs du dispositif a souligné l'importance de la posture du formateur et de la dynamique de groupe
- Les formations ont été autant que possible réalisées sur le terrain dans des conditions paysannes ou en salle avec du matériel ad hoc

ETAPE 3.3. SOUTENIR LES CONSEILLERS DANS LA MISE EN PRATIQUE DE LEUR FORMATION AUPRÈS DES AGRICULTEURS

Le **passage de la formation des conseillers à la formation des agriculteurs** est l'étape sensible du processus en cascade. Elle repose sur plusieurs conditions :

Organisation du travail du conseiller :

Rattaché à une structure publique ou professionnelle, le conseiller doit avoir les moyens de réaliser les formations :

- Son **agenda de travail** doit inclure le temps nécessaire à la réalisation des formations et des conseils et accompagnements des agriculteurs,
- Des **moyens de déplacement** sur site doivent lui être octroyés
- La **logistique d'organisation** des formations sur le terrain ou en salle doit lui être facilitée : accès à des espaces de formation, matériel pédagogique, services de petite restauration (eau, repas) pour les participants le cas échéant

L'entraide et le soutien

Se lancer seul pour sa première formation n'est pas toujours aisé en fonction des conseillers. Selon leur profil (genre, âge, expériences), des réserves, timidité et sentiment de non légitimité entravent les premiers pas vers la formation. L'accompagnement et le soutien du formateur est important : sa présence lors de la 1ère formation est rassurante, et s'inscrit dans le **processus d'apprentissage**.

De même, **l'entraide entre conseillers** est à favoriser : réaliser les premières formations en binôme ou à plusieurs, inviter d'autres conseillers plus timides à ses formations, échanger en amont, etc.... L'ensemble de ces initiatives contribue au gain de confiance nécessaire pour passer de formé à formateur.

L'accès à des supports de démonstration

La diffusion des pratiques agricoles repose aussi sur du matériel agricole, innovant, performant, et accessible aux agriculteurs. **Des kits de démonstrations** de matériel doivent être mis à disposition des conseillers, **individuellement ou mutualisés** au sein de leur structure de rattachement. La **bonne gestion du matériel** doit permettre une utilisation aisée mais aussi contrôlée.

Ces kits de démonstration sont à utiliser en formation pratique, sur les sites agricoles : l'accès à ces espaces doit donc être garanti et anticipé en amont de chaque formation.

La diffusion des connaissances

Les **référentiels de formation** doivent être mis à la disposition des conseillers, au format adapté, papier le plus souvent, mais aussi numérique. Ces documents, ou une synthèse sous forme de fiche technique, sont souvent réclamés par les agriculteurs post formation.

Internet et les réseaux sociaux sont aussi vecteur de partage de la connaissance : identifier et partager des sites internet vulgarisant des techniques adaptées, organiser des groupes de discussion via les réseaux sociaux, y communiquer et partager ses expériences, contribuent à diffuser les connaissances au-delà des participants aux formations.



LE CAS DU PASA :

- Les institutions et structures engagées dans le dispositif d'appui conseil ont toutes intégré les formations oléicoles dans l'agenda de leurs conseillers. Elles les encouragent et motivent en facilitant l'accès à des kits de démonstration et à des moyens de déplacement.
- Les conseillers se sont organisés pour réaliser des formations en bi ou tri-nôme, ont rassemblé des groupes d'agriculteurs de différentes wilayas sur des sites uniques, et ont assisté les conseillers les plus « novices ».
- Les conseillers ont créé un groupe WhatsApp d'échange et partage des formations réalisées, où ils se posent des questions, s'entraident sur des sujets, valorisent leurs succès et expériences.

ETAPE 4 : SUIVI ÉVALUATION DU DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL



ETAPE 4.1. LE SUIVI DES ACTIVITÉS

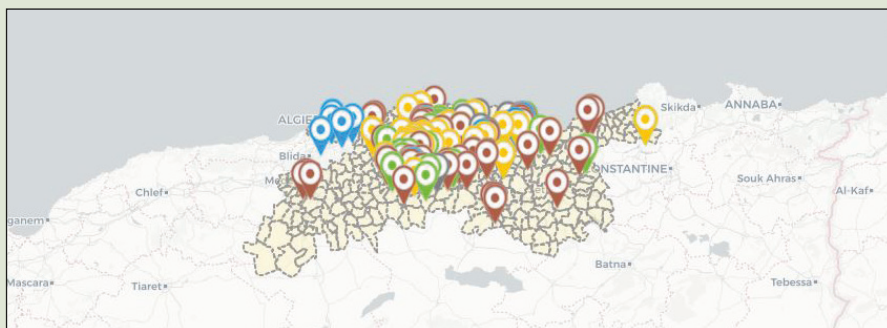
Le suivi des conseillers peut se faire à plusieurs niveaux :

- **Par les outils** mis en place par leur structure de rattachement, qui visent à accompagner le conseiller dans son activité : réunion périodique, relevé de données qualitatives et quantitatives sur les actions réalisées, rapports écrit, etc.
- **Par un suivi du formateur** : sur le terrain, en assistant à une formation ou en échangeant avec le conseiller (en présentiel ou distanciel)
- **Par l'équipe projet**, le cas échéant



LE CAS DU PASA :

- Le PASA a développé une plateforme numérique (fodal.dz) pour cartographier les acteurs de la filière et les activités des conseillers. Cette plateforme est un support de suivi des formations et accompagnement/ conseils réalisés par les conseillers auprès des agriculteurs. Plus de **3000** agriculteurs ont été formés et accompagnés par les conseillers à ce jour.



ETAPE 4.2. EVALUATION DES COMPÉTENCES DES CONSEILLERS

L'évaluation des compétences et capacités acquises du conseiller se fait en trois temps :

01

EN AMONT DES FORMATIONS

- Évaluation à temps zéro
- Déterminer les compétences actuelles du conseiller
- Identifier celles à renforcer/compléter



02

EN FIN DE FORMATION

- Évaluation de la formation réalisée par le formateur
- Identifier les points d'amélioration de la formation
- Évaluer les compétences acquises par les conseillers à l'issu de la formation



03

POST FORMATION

- Après un temps de mise en situation du conseiller qui a mis en pratique ses formations
- Identifier l'évolution du niveau de compétences et les progressions réalisées
- Identifier les fragilités restantes à compléter lors de formations additionnelles
- Analyser les effets indirects de la formation sur le conseiller

Les évaluations doivent se faire sur le **même échantillon de conseillers**, en suivant la même **trame d'évaluation**, pour garantir l'identification des niveaux de progressions sur **les mêmes critères** d'évaluation.

Les étapes d'évaluation en fin de formation et post formation s'intègrent à la **démarche d'amélioration continue du dispositif** : les résultats des évaluations peuvent amener à une révision de la méthodologie de formation, son contenu, voire la réalisation de formations complémentaires.



LE CAS DU PASA :

- Le PASA a réalisé une évaluation des compétences des conseillers en amont des formations, permettant d'ajuster le contenu des formations.
- Une fiche d'évaluation en fin de formation est intégrée au référentiel de formation par module.
- L'évaluation de la progression des compétences des conseillers s'est faite par l'équipe projet et dans le cadre d'une démarche de capitalisation.



ETAPE 4.3. EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS DU DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL SUR LES CONSEILLERS OLÉICOLES EXPÉRIENCE DU PASA

| Effets Directs | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Compétences Techniques | Compétences organisationnelles | Compétences andragogiques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Entretien, régénération et préservation des vergers. • Transformation et valorisation des sous-produits. • Trituration, stockage et conditionnement des huiles | <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation sur la commercialisation, les marchés, les normes qualitatives • Connaissances sur la structuration des coopératives. | <ul style="list-style-type: none"> • Posture et savoir-être de formateurs, • Préparation pédagogique et animation participative de formation |
| Effets Indirects | | |
| Gain en confiance | Réseau de solidarité et entraide entre conseillers | Maillage du territoire et proximité avec les agriculteurs |
| Valorisation de l'expertise | Mise en réseau des acteurs professionnels, privés et publics | Extension du dispositif à d'autres wilayas |
| Promotion de la filière | Une capitalisation unique via les référentiels | |

ETAPE 4.4. EVALUATION DES EFFETS AU NIVEAU DES AGRICULTEURS

L'objectif n°1 du dispositif d'appui conseil est le renforcement des compétences des agriculteurs. L'impact du dispositif sur la progression des compétences et capacité des agriculteurs à résoudre leur difficultés techniques et organisationnelles est donc indispensable.

Les effets du dispositif d'appui conseil doivent être identifiés **sur différentes dimensions** :

- **Technico économiques** : effet de l'adoption des pratiques et impacts économiques (volumes des production, rendement, valeurs ajoutées, revenus générés, etc.)
- **Sociales** : effets sur les femmes, les jeunes, leur intégration sociale, la qualité de vie, gain en confiance, reconnaissance sociale,
- **Environnementales** : durabilité des systèmes de production et leur résilience, impact sur la biodiversité et les ressources naturelles

L'effet de répliquabilité du dispositif sur les agriculteurs doit être pris en compte : dans quelle mesure les formations réalisées aux agriculteurs se transmettent de pair en pair ?

Les évaluations peuvent être réalisées **en interne ou en externe** ou faire l'objet d'un **processus de capitalisation**. Elles se font :

- Une fois l'ensemble des modules de formations destinées aux agriculteurs administré.
- En laissant un temps d'appropriation et d'application des pratiques transmises par agriculteurs, minimum six mois, idéalement après un an



LE CAS DU PASA :

- L'évaluation des effets du dispositif sur les agriculteurs s'est faite dans le cadre d'une démarche de capitalisation impliquant toutes les parties prenantes .

ETAPE 5 : COMMENT PÉRENNISER LE DISPOSITIF

Intégration du dispositif dans les politiques locales de vulgarisation agricole

01

Développer les expérimentations sur les vergers : productivité, régénération post incendie, gestion de l'eau et des sols

Garantir les moyens logistiques et organisationnels nécessaires aux formations (planification, déplacement)

Poursuivre et compléter les formations aux conseillers.
Intégrer le contenu des formations dans les établissements professionnels agricoles.

02

Extension du dispositif à d'autres wilayas

Intégrer le cortège oléicole dans le dispositif d'appui conseil

Intégrer des paysans leaders au dispositif comme relais complémentaire

Etendre le dispositif à d'autres filières agricoles

Extension du dispositif d'appui conseil

03

Communiquer sur l'existence des conseillers oléicoles, leurs missions et capacités et leurs compétences

Utilisation des réseaux sociaux et supports de communication

Faciliter la création du métier conseiller oléicole en prestation de service

Constituer et enrichir le réseau des professionnels de la filière à travers la plateforme fodal

Promouvoir et valoriser le dispositif d'appui conseil

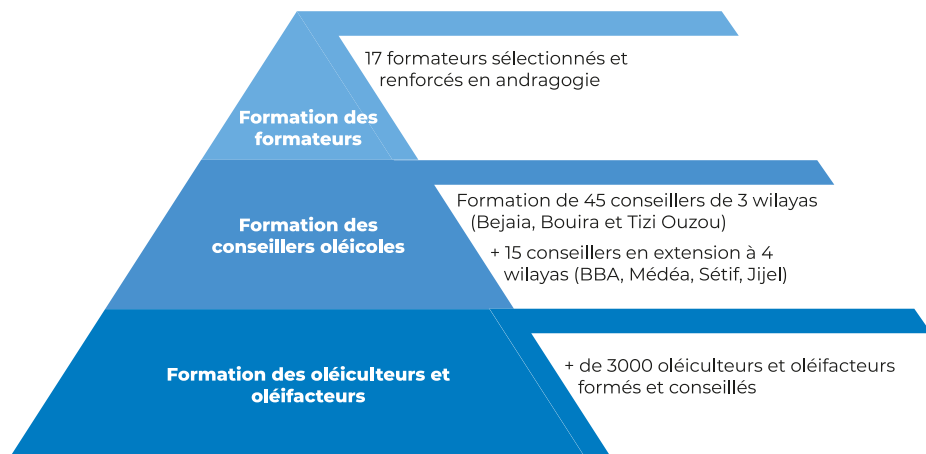
Encourager la participation des femmes et des jeunes

SYNTHÈSE DU DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL POUR LA FILIÈRE OLÉICOLE DE LA RÉGION DE LA SOUMMAM

PROCESSUS DE CONSTRUCTION



MISE EN ŒUVRE



DIFFÉRENTS OUTILS ET SUPPORTS POUR LE DISPOSITIF

| Kit de démonstration | Site de formation | Supports de formation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mis à disposition des conseillers au sein des institutions Peigneurs vibreur, tronçonneuses, filets, caisse de stockage, kit d'oléifaction, | Vergers des professionnels Vergers et salles des institutions publiques Sites pilotes Huileries de référence, voyage de perfectionnement et benchmarking en Tunisie | Plateforme Fodal: outil numérique de cartographie des acteurs (www.fodal.dz) et de suivi-évaluation des activités des conseillers 34 référentiels de formation avec fiches techniques et exercices pratiques |

Capitalisation réalisée par Mme Emmanuelle PATETSOS, consultante en économie sociale et solidaire et M. Paul LOMPECH, responsable communication et suivi-évaluation PASA

**OUVRAGE RÉALISÉ AVEC LE FINANCEMENT DE L'UNION
EUROPÉENNE**

*LE CONTENU DE LA PRÉSENTE PUBLICATION NE REFLÈTE PAS NÉCESSAIREMENT LA
POSITION OU L'OPINION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.*



Cofinancé par l'Union Européenne



Programme d'Appui au Secteur
de l'Agriculture en Algérie



Ministère de l'Agriculture
du Développement Rural

Financé par l'Union Européenne et sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), le programme, mis en œuvre d'octobre 2018 jusqu'à décembre 2023 est exécuté par Expertise France, l'agence d'exécution française pour le Pôle Soummam, sous la coordination nationale de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA).

Un processus de capitalisation a permis la production d'un livret de capitalisation d'ensemble qui détaille les résultats et avancées majeurs du projet. Ce document est complété par 4 livrets d'expérience sur les principales thématiques de capitalisation, à savoir le dispositif d'appui conseil, la mise en marché, les enjeux environnementaux et le laboratoire d'analyses oléicoles. Ces livrets exposent les résultats et changements obtenus par thématique et tirent les enseignements pour la pérennité du projet.

Enfin, le dispositif d'appui conseil fait l'objet d'un guide méthodologique spécifique, afin de promouvoir la construction et mise en œuvre de tel dispositif de formation dans les mutations actuelles des systèmes de vulgarisation agricole.

L'ensemble des livrables et productions du PASA sont accessibles sur le site :

capacity4dev.europa.eu/projects/pasa/

